

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**9 AVRIL 2018
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 9 avril 2018, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Natalie Parent, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Sont également présents : M. Sébastien Roy, *directeur général*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Le maire Martin Damphousse confirme à l'assistance le retrait du sujet ci-après à l'ordre du jour :

12. *Adoption second projet - PPCMOI 2017-122
Aménagement d'un 4e logement dans le bâtiment principal
146-150, rue Sainte-Anne*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Localisation de la zone P-624 et motivation du changement de zonage
- Localisation du 1838, route Marie-Victorin
- Nouvelle vitesse demandée sur la route Marie-Victorin et la montée de Picardie et le 4445, route Marie-Victorin
- Définition de la zone industrialo portuaire par le gouvernement du Québec
- Zone P-625 non visée à la modification de zonage 707-111

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

**2018-124 Approbation procès-verbal
Séance générale 12 mars 2018**

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 12 mars 2018 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par la conseillère juridique et greffière adjointe.

ADOPTÉE.

2018-125 Approbation des comptes – Mars 2018

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée
et déposée par le trésorier pour le mois de mars 2018 :

Fonds d'administration : 3 633 364.06 \$
*(Chèques numéros 28290 à 28547, paiements par débit
direct et paiements électroniques)*

Fonds des dépenses en immobilisation : 203 026.28 \$
*(Chèques numéros 2800 à 2806 paiements par débit
direct)*

Certificat du trésorier numéro 3066

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2018-13 Règlement 480-5 modifiant le règlement numéro 480 relatif aux animaux afin d'amender les règles applicables au parc canin

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le 480-5 modifiant le règlement numéro 480 relatif aux animaux afin d'amender les règles applicables au parc canin.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2018-14 Règlement 875 décrétant l'aménagement d'un nouveau lieu d'élimination de neige et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 050 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lyne Beaulieu

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 875 décrétant l'aménagement d'un nouveau lieu d'élimination de neige et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 1 050 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2018-15 Règlement 707-110 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier les dispositions relatives aux arbres

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-110 modifiant le

règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier les dispositions relatives aux arbres.

2018-126 Adoption – Premier projet de règlement 707-110 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier les dispositions relatives aux arbres

IL est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-110 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de bonifier les dispositions relatives aux arbres soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2018-16 Règlement 707-111 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de remplacer la zone P-624 par la zone C-624

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 707-111 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de remplacer la zone P-624 par la zone C-624.

2018-127 Adoption – Premier projet de règlement 707-111 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de remplacer la zone P-624 par la zone C-624

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le premier projet de règlement 707-111 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de remplacer la zone P-624 par la zone C-624 soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2018-128 Adoption – Règlement 631-37 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville afin d'apporter des modifications aux annexes C et F - Section loisirs activités ville

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 631-37 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des

services de la Ville afin d'apporter des modifications aux annexes C et F -
Section loisirs activités ville.

ADOPTÉE.

2018-129 Adoption – Second projet de règlement 707-109 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives au nombre de cases de stationnement

IL est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le second projet de règlement 707-109 modifiant le règlement de zonage numéro 707 afin de modifier les dispositions relatives au nombre de cases de stationnement soit et est adopté.

ADOPTÉE.

2018-130 Adoption – Règlement 874 concernant les modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
ET résolu

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 874 concernant les modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2018-131 Adoption second projet – PPCMOI 2018-007 Permettre la construction de deux bâtiments principaux 125, rue Jean Coutu et 1595, boulevard Lionel-Boulet

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour permettre la construction de deux bâtiments principaux;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-02-09 du 14 février 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2018-007 concernant la construction de deux bâtiments principaux ainsi que leur occupation sis au

125, rue Jean Coutu et au 1595, boul. Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté aux plans de Bertrand Frigon, architecte, dossier « 2017-437 » en date du 25 janvier 2018.

Les dérogations au règlement de zonage sont les suivantes :

- usage « I1-01-08 Transformation de fruits, légumes ou autres produits alimentaires non autrement listés » sur une superficie maximale de 1 115 m² sis au 1595, boul. Lionel-Boulet alors que cet usage n'est pas autorisé à la grille des usages et normes I-222;
- usage « I1-06-01 Préparation, conditionnement ou transformation de la viande, du poisson ou des fruits de mer, saufs les abattoirs » pour des produits de volaille uniquement et dont la transformation ne génère pas de résidus sur une superficie maximale de 1 860 m² sis au 125, rue Jean Coutu alors que cet usage n'est pas autorisé à la grille des usages et normes I-222;
- marge arrière à 12 mètres alors que le règlement prescrit une marge arrière minimale de 15 mètres (grille des usages et normes I-222);
- bâtiment principal dont le COS est de 6 % alors que le règlement prescrit un COS minimal de 10 % (grille des usages et normes I-222);
- aménagement de 5 entrées charretières alors que le règlement prescrit un maximum de 4 entrées (article 276);
- largeur de la bande gazonnée le long de la ligne latérale et arrière de 30 cm alors que le règlement prescrit une largeur minimale de 1 mètre (article 290);
- localisation de cases de stationnement à moins de 5 mètres d'une ligne de rue (article 279);
- localisation de l'entreposage à 3 mètres de la ligne de rue alors que le règlement prescrit qu'il doit être à plus de 5 mètres (article 284);
- localisation d'une clôture à 3 mètres d'une ligne de rue alors que le règlement prescrit une distance minimale de 5 mètres (article 266).

Le tout conformément aux plans cités et uniquement conformément à ceux-ci.

ADOPTÉE.

**2018-132 Adoption second projet - PPCMOI 2018-012
Aménagement d'un service de location de véhicules
555, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier de construction présentée par le requérant pour permettre l'aménagement d'un service de location de véhicules;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-02-10 du 14 février 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande 2018-012 concernant l'aménagement d'un service de location de véhicules sis au 555, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté aux plans de Bertrand Frigon, architecte, dossier « 2017-451 » en date du 5 février 2018.

Les dérogations au règlement de zonage sont les suivantes :

- permettre l'exercice de l'usage « C7-01-07 Service de location de véhicules de promenade, cyclomoteurs, motocyclettes, motoneige ou véhicules hors route », malgré la grille des usages et normes C-229;
- permettre de l'entreposage extérieur malgré grille des usages et normes C-229;

L'aire d'entreposage devra respecter l'aire identifiée au plan précité. L'aire d'entreposage représente une superficie de 175 m² et est située en cours latérale droite. Les clôtures ceinturant l'entreposage devront être opaques. La clôture existante le long de la ligne avant et de la ligne avant secondaire devra être retirée. Les aménagements paysagers devront être bonifiés afin de respecter la réglementation municipale par rapport au nombre d'arbres.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant les demandes de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.

2018-133

Demande d'approbation dérogation mineure no 2018-004

**Permettre l'implantation d'une balance en cour avant
3300, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre l'implantation d'une balance en cour avant;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-02-14 du 14 février 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 20 mars 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2018-004 afin de permettre la localisation de la balance dans la cour avant sise au 3300, route Marie-Victorin, le tout, tel qu'illustré aux plans de Philippe Tremblay, arpenteur-

géomètre, dossier V7160, minute 3383, en date du 25 janvier 2018, conditionnellement au maintien des aménagements paysagers le long de la ligne avant du terrain.

Le terrain porte les numéros de lots 51-2, 51-3, 51-4, 52-2, 52-3, 651, 652 et 653 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone I-307.

ADOPTÉE.

**2018-134 Demande d'approbation dérogation mineure no 2018-008
Permettre la réduction de la profondeur de deux lots et de permettre
la réduction de la superficie d'un des deux lots
1838, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant afin de permettre la réduction de la profondeur de deux lots et de permettre la réduction de la superficie d'un des deux lots;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2018-02-13 du 14 février 2018, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'accepter ladite demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 20 mars 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes accepte et accorde la demande de dérogation mineure n° 2018-008 afin de permettre la réduction de la profondeur de deux lots et de permettre la réduction de la superficie d'un des deux lots, le tout, tel qu'illustré au plan de Francois Bilodeau, arpenteur-géomètre, dossier 53773, minute 27533 en date du 29 janvier 2018.

Le terrain porte le numéro de lot 83-P du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-403.

ADOPTÉE.

Monsieur le Maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au Conseil concernant la demande d'usages conditionnels ci-après; aucune intervention.

**2018-135 Usage conditionnel 2018-003
Permettre l'aménagement d'un logement complémentaire
108, rue du Fief**

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation présentée par le requérant afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire au 108, rue du Fief;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève*, édition du 20 mars 2018 invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme, résolution CCU2018-02-12 du 14 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise la demande d'usage conditionnel numéro 2018-003 afin de permettre l'aménagement d'un logement complémentaire sis au 108, rue du Fief, le tout, tel que présenté aux plants de Charles Parent, dossier « 17-188 » en date du 16 janvier 2018.

Le terrain porte le numéro de lot 104-46 du cadastre officiel de la Paroisse de Varennes dans la zone H-508.

ADOPTÉE.

**2018-136 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2017-115
Régulariser l'affichage mural et détaché
1624, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-03-19 du 7 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2017-115 afin de régulariser l'affichage mural et détaché, le tout, tel que présenté sur les plans concepts déposés par le requérant en date du 14 février 2018, conditionnellement à l'intégration d'aménagements paysagers à la base de l'enseigne détachée.

Le bâtiment est sis au 1624, route Marie-Victorin sur le lot 102-P au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone H-517.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2018-137 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2018-016
Modifier la façade du bâtiment principal
1408, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2018-03-20 du 7 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. no 2018-016 afin de permettre la transformation du bâtiment principal, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Pierre Leclerc, architecte, dossier 17-497, en date du 16 octobre 2017.

Le bâtiment est sis au 1408, boulevard Lionel-Boulet sur le lot 282-P au cadastre de la Paroisse de Varennes dans la zone I-207.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2018-138 Fourniture de vêtements pour les pompiers Reconduction du contrat pour 2018

CONSIDÉRANT la résolution 2017-057 adoptée en séance générale le 6 février 2017 pour le contrat de fourniture de vêtements pour les pompiers;

CONSIDÉRANT l'acceptation des parties de reconduire ledit contrat pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE reconduire le contrat de fourniture de vêtements pour les pompiers pour l'année 2018 avec la compagnie *Martin & Lévesque uniforme*, pour un montant maximal 22 778 \$ plus taxes, selon les termes et conditions de sa soumission du 24 janvier 2017.

Cette dépense est imputable au fonds d'administration.

Certificat du trésorier numéro 3048

ADOPTÉE.

2018-139 Acquisition d'équipements informatiques

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'équipements informatiques;

CONSIDÉRANT la réception d'une soumission;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la coordonnatrice à la direction générale et à l'informatique en date du 5 avril 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Hypertec Systèmes inc., pour l'acquisition d'équipements informatiques, selon sa soumission du 3 avril 2018, pour un montant total de 37 549.55 \$ taxes incluses.

Une partie du financement sera fait à même le fonds d'administration et l'autre, au fonds de roulement et sera remboursé par le fonds d'administration pour une période de cinq (5) ans à compter de 2019.

Certificat du trésorier numéro 3067

ADOPTÉE.

2018-140 Travaux de plantation de fleurs annuelles sur divers sites municipaux pour 2018
Annulation de l'appel d'offres

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation pour les travaux de plantation de fleurs annuelles sur divers sites municipaux pour 2018;

CONSIDÉRANT que certaines modifications doivent être apportées à la description des travaux à effectuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes annule l'appel d'offres pour les travaux de plantation de fleurs annuelles sur divers sites municipaux pour 2018 et rejette en conséquence les offres reçues.

ADOPTÉE.

2018-141 Mandat pour cinq (5) ans à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglacage des chaussées

ATTENDU QUE la Ville de Varennes a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujetti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les

quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

Que la Ville confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;

Que pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Ville devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

Que la Ville confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Ville, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

Que la Ville confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

Que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

Que la Ville reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2018-142 Acte de servitude – Propriétaires du 137, rue de l'Âtre Autorisation de signature

IL est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de servitude à intervenir entre les propriétaires du 137, rue de l'Âtre et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

**2018-143 Évaluation sommaire du coût des travaux – Hydro-Québec
Numéro d'intervention DCL-22121631 – Amendement
Autorisation de signature**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER la signature de l'évaluation sommaire du coût des travaux d'Hydro-Québec dossier DCL-22121631 par Me Marc Giard, directeur des Services juridiques et greffier pour et au nom de la Ville de Varennes.

La dépense associée est affectée au règlement 852.

Certificat du trésorier numéro 2972

ADOPTÉE.

**2018-144 Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2019-2020
Bilan annuel des réalisations – Adoption**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER le Plan d'action 2018-2019-2020, bilan 2017, à l'égard des personnes handicapées de la Ville de Varennes qui est joint en annexe des présentes comme si au long réité.

ADOPTÉE.

**2018-145 Requête au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de
l'Électrification des Transports du Québec – Vitesse maximale –
Route 132 entre la montée de la Picardie et le 4445, route Marie-
Victorin**

CONSIDÉRANT que la Commission de sécurité publique a jugé opportun d'établir à 70 km/h la vitesse maximale sur la route 132 entre la montée de Picardie et le 4445, route Marie-Victorin;

CONSIDÉRANT que la route 132 entre la montée de la Picardie et le 4445, route Marie-Victorin est achalandée en raison du secteur industriel;

CONSIDÉRANT que plusieurs véhicules lourds empruntent la route 132 et s'engagent dans les entrées des différentes industries;

CONSIDÉRANT que plusieurs véhicules transportant des matières dangereuses se retrouvent en bordure de la route 132 en attente de pouvoir accéder aux entreprises et qu'à ces intersections il n'y a pas de feux clignotant et que la limite de vitesse actuelle (90 km/h) est dangereuse pour les gens qui s'y engagent;

CONSIDÉRANT les rayons d'impact des matières dangereuses en cas d'accident;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Varennes est d'opinion qu'il y a lieu de reconsidérer la vitesse maximale sur la route 132 entre la montée de Picardie et le 4445, route Marie-Victorin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'UNE requête soit adressée au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports du Québec afin de modifier la vitesse maximale de 90 km/h à 70 km/h sur la route 132 entre la montée de Picardie et le 4445, route Marie-Victorin.

ADOPTÉE.

2018-146 Acquisition et installation de nouvelles pompes (essence et diesel) au garage municipal

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics en date du 6 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise l'acquisition et l'installation de nouvelles pompes (essence et diesel) au garage municipal pour un montant maximal de 50 000 \$.

Le financement sera fait à même le fonds de roulement et le remboursement par le fonds d'administration se fera sur une période de cinq (5) ans à compter de 2019.

Certificat du trésorier numéro 3050

ADOPTÉE.

2018-147 Transferts budgétaires 2018

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 1 220 995 \$ pour 2018 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 3 avril 2018 et joints en annexe des présentes comme si au long récit.

ADOPTÉE.

**2018-148 Comité de la Fête Nationale
Subvention 2018**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires en date du 22 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à remettre au *Comité de la Fête nationale de Varennes* un montant de 2 000 \$, représentant la subvention 2018.

Certificat du trésorier numéro 3065

ADOPTÉE.

**2018-149 Utilisation de la rampe de mise à l'eau pour la saison 2018
Autorisation aux institutions gouvernementales et publiques**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal de la Ville de Varennes autorise les institutions suivantes à accéder gratuitement à l'aire de mise à l'eau pour la saison 2018 :

- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;
- Université du Québec à Montréal (UQAM);
- Garde Côtière canadienne (Pêche et Océans Canada);
- Environnement Canada.

ADOPTÉE.

**2018-150 Appel de projets en développement des collections des bibliothèques
publiques autonomes 2018-2019**

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service arts, culture et bibliothèque en date du 22 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent

APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes sollicite l'appui financier du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

QUE madame Chantal Pelletier, bibliothécaire et chef de division, soit désignée comme mandataire aux fins de ce projet et qu'elle transmette copie de la présente résolution au bureau régional du MCCQ.

ADOPTÉE.

2018-151 Appel de projet en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2017-2018 – Autofinancement de la subvention

CONSIDÉRANT l'entente entre le MCCQ et la Ville de Varennes concernant le projet en titre;

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes confirme son engagement à financer la totalité du projet pour un montant de 173 973 \$, incluant le montant de 80 000 \$ pour la subvention versée par le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

QUE madame Chantal Pelletier, bibliothécaire et chef de division, soit désignée comme mandataire aux fins de ce projet et qu'elle transmette copie de la présente résolution au bureau régional du MCCQ.

ADOPTÉE.

2018-152 Société d'habitation Québec – Programme supplément au loyer Renouvellement de l'entente de gestion

CONSIDÉRANT que l'entente de gestion du supplément au loyer arrive à échéance le 30 juin prochain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE renouveler l'entente pour la période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2023.

QUE la Ville de Varennes confirme sa participation financière pour l'entente numéro 1083, programme de supplément au loyer, par le biais de la CMM.

ADOPTÉE.

2018-153 Prélèvement à la réserve financière – Détection de fuites Eau potable et réseau d'aqueduc

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service du génie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin

APPUYÉ par madame la conseillère Lyne Beaulieu

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la dépense pour la détection de fuites d'eau sur le réseau d'aqueduc à la firme *Les Services Pierre Goulet inc.* pour un montant de 21 740 \$ avant taxes.

D'autoriser le financement de la dépense à même la réserve financière d'eau potable.

Certificat du trésorier numéro 3063

ADOPTÉE.

2018-154

Mouvement du personnel

Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2018-04 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 4 avril 2018.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Proposition citoyenne d'acquisition du terrain où est situé les 146-150 rue Sainte-Anne par la Ville pour réalisation d'un nouvel accès piétonnier au parc de la Commune
- Impact anticipé de l'afflux supplémentaire de véhicule sur la rue Jules-Phaneuf du développement TOD
- Formation citoyenne sur les changements apporté par le projet de loi 122
- Coupe d'herbe dans le parc Saint-Charles nuisant à la nidification des oiseaux des champs
- Proposition de placer des photographies d'œuvres d'art de Varennois sur les espaces publicitaires inutilisées dans les abribus sur le territoire
- Dépôt d'une pétition par les propriétaires du boisé de Verchères contre le projet d'une voie de contournement le long du boisé de Verchères et le chemin des Coulées
- Appel d'offres pour la phase 2 de la reconstruction du parc du Pré-Vert en cours
- Déplacement possible des nouvelles pompes à essence des ateliers municipaux vers les nouveaux ateliers municipaux
- Rues endommagées par les opérations de déglacage sur le territoire
- Demande de modification des opérations de déneigement afin d'éviter l'accumulation de glace sur la voie publique
- Muret près de la rivière Notre-Dame particulièrement dégradé
- Chiens sans laisse sur le territoire

- Animaux sauvages capturés en milieu urbain et relâchés dans la zone le rural par le SAVR
- Abandon de chiens et chats par des citoyens
- Stationnement d'usager du CLSC devant les entrées charretières sur le boulevard René-Gaultier
- Annulation de l'appel d'offres de plantation afin de prévoir des travaux plus importants
- Demande citoyenne de faire procéder par le MTMDET à un lignage double sur la route 132 entre le chemin de la Côte-Bissonnette et le numéro civique 4445, route Marie-Victorin

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 30.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Dampousse

Me Marc Giard, OMA